

**DÉCEMBRE      LE 4 FÉVRIER 2015**

À l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Maddington, tenue au site touristique de Maddington Falls, le 4 février 2015 à 17h00.

Étaient présents :

M. Ghislain Brûlé, maire,

Madame la conseillère Diane Mercier,

Messieurs les conseillers André Rheault et Alain Hamel.

Était absent :

Messieurs les conseillers et Gaétan Légaré, Bernard Philipps et Patrice Morin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Ghislain Brûlé.

Assistent Hans Phaneuf directeur général adjoint.

**031-02-15      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Hamel, appuyé par Mme Diane Mercier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec mention fermée.

**032-02-15      EMPRUNT PERMANENT CONCERNANT L'ACQUISITION DES IMMEUBLES SITUÉS AU 86, ROUTE 261 ET SUR LES LOTS (LOTS 4 441 492, 4 442 786 ET 4 442 785 (200 000\$) ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

Il est proposé par André Rheault appuyé par M. Alain Hamel et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité du Canton de Maddington accepte l'offre qui lui est faite de **La Financière Banque National Inc.** pour son emprunt par billets en date du 11 février 2015 au montant de 200 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 115. Ce billet est émis au prix de 98.44700 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>17 400 \$</b>	<b>1.65 %</b>	<b>11 février 2016</b>
<b>18 000 \$</b>	<b>1.75 %</b>	<b>11 février 2017</b>
<b>18 500 \$</b>	<b>1.85 %</b>	<b>11 février 2018</b>
<b>19 100 \$</b>	<b>2.00 %</b>	<b>11 février 2019</b>
<b>127 000 \$</b>	<b>2.15 %</b>	<b>11 février 2020</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci;

**033-02-15      EMPRUNT PERMANENT CONCERNANT L'ACQUISITION DES IMMEUBLES SITUÉS AU 86, ROUTE 261 ET SUR LES LOTS (LOTS 4 441 492, 4 442 786 ET 4 442 785 (200 000\$) MODALITÉS DE L'ÉMISSION**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du

Canton de Maddington souhaite emprunter par billet un montant total de 200 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
115	200 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Alain Hamel, appuyé par Mme Diane Mercier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 200 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 115 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier adjoint

QUE les billets soient datés du 11 février 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semiannuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

201 6	17 400 \$
201 7	18 000 \$
201 8	18 500 \$
201 9	19 100 \$
202 0	19 600 \$(à payer en 2020)
202 0	107 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Canton de Maddington émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les dits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 115, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

Levée de l'assemblée sur proposition de M. André Rheault à 17h10

SIGNÉ :

M. Ghislain Brûlé, maire

SIGNÉ :

M. Hans Phaneuf  
Directeur général adjoint